

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 19683 - 76ÈME ANNÉE

Le COVID-19 souligne les limites des EHPAD : 50 % des morts en France concentrés dans ces établissements

Les bibliothèques vivantes des Réunionnais ne doivent pas mourir dans des EHPAD

En Europe, le développement du capitalisme et de la quête du profit à tout prix s'est accompagnée de luttes sociales permettant d'importantes avancées. Le droit à la retraite des vieux travailleurs a ainsi été reconnu. Cette conquête s'est appliquée à La Réunion au moment de l'abolition du statut colonial obtenu par le rassemblement créé par la CGT, la Ligue des droits de l'Homme et des communistes à La Réunion : le CRADS. Ceci a donc une conséquence : les travailleurs ne sont plus contraints de produire des biens ou des services sources de profits jusqu'à la fin de leurs jours sur Terre. Mais dans le monde capitaliste, ils deviennent des bouches inutiles. Ce sentiment a suffisamment imprégné la société française que de nombreuses personnes ne peuvent s'occuper de leurs parents âgés faute de moyens pour les accueillir, ou parce que c'est leur volonté. Nombreux sont alors ces anciens jugés non-productifs à terminer leurs vies dans un EHPAD (établissement d'hébergement de personnes âgées dépendantes), en recevant de rares visites de leurs enfants plutôt préoccupés par l'argent qu'ils comptent obtenir de l'héritage.

Industrie française importée

C'est donc une véritable industrie qui est née, financée par la Sécurité sociale. Et quand le montant de la retraite n'est pas assez élevé pour payer l'EHPAD, alors la Sécurité sociale intervient pour verser un mini-

mum vieillesse qui sera ensuite déduit de la succession si le montant de l'héritage dépasse une certaine somme.

Les EHPAD concentrent donc des personnes âgées qui ont besoin de soins, et qui sont jugées vulnérables à toutes les épidémies. En France, avec le développement de cette industrie, toutes les conditions étaient réunies pour la catastrophe : sur plus de 37.000 décès, environ la moitié sont survenus dans ces établissements.

Conséquence de l'assimilation à la France, La Réunion voit les EHPAD se multiplier. Selon les projections de l'INSEE, La Réunion comptera un million d'habitants d'ici 20 ans, dont le quart aura plus de 60 ans. La part des personnes âgées sera alors plus importante que celle des jeunes de moins de 25 ans.

Ce changement doit être préparé, ce qui suppose de définir quelle sera la place de nos aînés dans La Réunion du futur. Traditionnellement à La Réunion, ce sont les enfants qui s'occupent de leurs parents, juste retour de l'éducation donnée par les aînés aux plus jeunes. Ainsi intégrée dans la société, la personne âgée peut faire partager aux plus jeunes son immense expérience. Cela peut se traduire notamment par la transmission de techniques, de remèdes ou autres connaissances.

Avant le développement du capitalisme en France, les révolutionnaires de 1792 avaient saisi tout le potentiel de cette génération. Les anciens étaient amenés sur les places publiques pour encourager les volontaires qui allaient combattre les

armées étrangères, ils parlaient notamment de leur expérience des crimes de l'Ancien régime qui n'allaient pas manquer de se reproduire en cas de victoire des réactionnaires.

Porteurs de notre histoire

A La Réunion, les anciens sont d'emblée porteurs d'une histoire qui n'est pas enseignée dans notre île où les programmes dépendent de Paris. Ils sont les témoins voire les acteurs des luttes menées pour libérer La Réunion du colonialisme. A cela s'ajoutent les richesses propres à cette génération.

Ceci souligne donc toute l'importance de cibler les moyens financiers sur le maintien dans le domicile familial de nos bibliothèques vivantes. La Réunion ne peut en effet se permettre de voir toutes ces richesses se retrouver en marge de la société dans un établissement médicalisé. De plus, l'épidémie de COVID-19 montre que cette médicalisation n'empêche pas le virus d'entrer dans des EHPAD où la concentration de personnes vulnérables peut alors déboucher sur des hécatombes, et donc des décès prématurés d'anciens.

C'est maintenant que doivent s'opérer les choix stratégiques pour préparer le vieillissement de la population de La Réunion. Manifestement, l'EHPAD n'est pas compatible avec la valorisation des richesses de la génération la plus expérimentée.

M.M.

Les contribuables de Saint-Louis doivent déjà payer 15.000 euros de frais de justice, la facture pourrait monter à 1 million d'euros au total

Déjà 15 fonctionnaires réintégrés : la chasse aux sorcières tourne au fiasco à Saint-Louis

A La Réunion où le chômage fait des ravages, les élections sont l'occasion d'être embauché dans la fonction publique en échange de services rendus pour un candidat. Mais pour que ce candidat tienne ses promesses, il faut souvent faire de la place dans les services. A Saint-Louis, la nouvelle maire a saisi l'opportunité d'un signalement du contrôle de légalité pour annuler 139 titularisations. Mais la justice a déjà donné raison à 15 agents qui sont réintégrés et a condamné la Mairie à payer des frais de justice. Ce sont déjà 15.000 euros à sortir des poches des contribuables de Saint-Louis, les syndicats estiment que la facture pourrait s'élever à un million d'euros. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, l'élue responsable de ce fiasco est devenue présidente du Centre de gestion chargé des carrières des fonctionnaires territoriaux de La Réunion !

A peine arrivée à la tête de la Mairie de Saint-Louis, Juliana M'Doihoma a décidé d'annuler 139 titularisations décidées par l'ancienne équipe. Elle s'appuyait sur un constat du contrôle de légalité de la Préfecture. Cette décision date du 17 août dernier.

En conséquence, ces agents perdent la sur-rémunération et la garantie de l'emploi. Ce fait rappelle que lors d'un changement de majorité dans une Mairie à La Réunion, les contrats précaires peuvent ne pas être renouvelés et de la place est donc faite pour concrétiser les promesses d'embauches comme fonctionnaire faites par des candidats qui abusent de la pauvreté produite

par ce système.

139 places à prendre ?

Cette année à Saint-Louis, l'alerte lancée par la Préfecture tombait donc à point nommé. Car une fois que les agents ne sont plus titulaires, ils ne bénéficient pas des mêmes protections pour la garantie de leur emploi. A en croire le « JIR » d'aujourd'hui, des travailleurs à qui la titularisation a été retirée voient bientôt leur contrat se terminer. Si ce contrat n'est pas renouvelé, cela fait une place à occuper. La personne sera-t-elle recrutée en fonction de ses compétences ou en fonction de critères qui n'ont rien à voir avec le service public ?

La directrice de cabinet du président de l'Université devenue maire estimait que si elle n'annulait pas les titularisations, la Mairie risquait d'être condamnée pour des titularisations illégales. Mais il s'avère que la justice donne tort à l'élue. En effet, en référé, une quinzaine d'agents ont déjà obtenu leur réintégration comme fonctionnaire territorial titulaire, avec donc le versement de la sur-rémunération, et le paiement des frais de justice par les contribuables de Saint-Louis. C'est ce que souligne le « JIR » d'aujourd'hui au sujet des recours en référé entrepris par des travailleurs dont la titularisation a été annulée par Juliana M'Doihoma, et qui risquent d'être bientôt au chômage en raison de la fin de leur contrat.

« Doute sérieux » sur la légalité de l'annulation des titularisations

Notre confrère cite l'argument du juge des référés : « En l'état de l'instruction, est de nature à créer un doute sérieux quant à la légalité de l'acte de retrait du 17 août 2020, le moyen tiré de ce que l'acte de nomination n'était entaché d'aucune des causes d'illégalité ». Et de condamner la commune à payer 1000 euros pour les frais de justice des agents requérants. Les contribuables doivent donc d'ores et déjà payer 15.000 euros. La facture pourrait monter très rapidement, constate Wilson Adras du SAFPTR cité par le « JIR » : « la mairie doit déjà sortir 15 000 euros et les demandes de référé ne sont pas terminées. Si lors de l'étude du fond, le juge administratif condamne la mairie à 1000 euros par agents, ça fait 139 000 euros. Sans oublier le rappel des salaires, environ 5000 euros en moyenne par agent (695 000 euros) et les frais d'avocats de la mairie, on peut très vite monter à 1 million d'euros. Est-ce bien raisonnable, Madame la maire ? ».

Mais l'élue n'étant pas responsable sur ses propres deniers de ses propres turpitudes, le fiasco pourra encore durer longtemps, tant que l'argent des autres, c'est-à-dire des contribuables sera sous la main.

M.M.

Edito

La responsabilité de l'union (2/2)

« J'ose espérer que la génération qui porte l'espoir de la gauche actuelle ne fera pas les mêmes erreurs que leurs aînés. » Voilà comment je concluais mon éditto du 6 juillet dernier (« La forêt municipale qui gâche l'arbre régional »).

Malheureusement, les actes et les déclarations publiques ne prêtent pas à l'optimisme.

Il y a ceux, velléitaires mais, qui ne savent pas partager le pouvoir (sinon quelques responsabilités exécutives limitées) y compris avec leurs compagnons d'armes. Alors, comment imaginent-ils rassembler des partenaires extérieurs ?

Il y a les impétueux qui, après un seul mandat local, considèrent déjà la fonction trop étriquée pour leur auguste personne. Que considèrent-ils avoir si bien réussi à améliorer dans la vie de leurs administrés qui mérite qu'on leur confie sans délai la destinée de tous les Réunionnais ?

Il y a les aspirant-chefs qui n'ont d'autre ambition que d'être calife à la place du calife. Par temps de crise ils enivrent les désenchantés. Mais la fulgurance de leur verbe, masquera-t-elle longtemps la sombre froideur de leur âme ?

Il y a ceux qui vont obéir, dans un rapport de soumission coloniale des plus traditionnelles, à l'injonction de leur patron de parti parisien pour faire des élections régionales le premier galop de leur future campagne présidentielle. Renonceront-ils, de manière si humiliante, à toute une vie de combat pour le respect et la responsabilisation des Réunionnais ?

Enfin, il y a ceux dont on ne sait jamais quelle direction ils vont prendre. Quelle confiance accorder à ces dirigeants de si peu de morale qu'ils renient ouvertement les décisions collectives de leur propre parti en soutenant – publiquement, médiatiquement et sans aucune once de gêne – l'adversaire de leur propre camarade officiellement investi candidat de leur même parti et qui mène avec courage et abnégation une campagne digne et dévouée ?

J'implore la génération qui porte l'espoir de la gauche actuelle de ne pas faire les mêmes erreurs que leurs prédécesseurs. Au cas contraire, la mémoire collective (certain dirait « l'Histoire ») jugera sévèrement ceux qui porteront la responsabilité de la désunion.

Philippe Yée Chong Tchi Kan

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21
Publicité : publicite@temoignages.re
CPPAP : 0916Y92433

Oté

Afèr pou suiv konm i di : kansa vré zintèrprète kréol-fransé, fransé-kréol dann tribinal ?

Mézami néna in paké d'zané désèrtin dann nout parti l'avé anparl mète bann zintèrprète dann tribinal pars demoun té i suiv bann prosé zyé rouvèr é pa zyé fèrmé, té i romark, souvan dé foi bann kréol rényoné téi fé kondane azot inn par zot téi konpran pa kozman lo prézidan tribinal-konm zot téi konpran pa bann ékéstyon bann zankètèr, zandarm sansa polis. Dézyèmman pars zot té i fé in léfor pou réponn dann in spèss fransé mal fagoté. Rézilta, konstatacyon.

Biensir la zistis la zamé fé in ka sanm sa. Touzis si tazantan inn dé prézidan téi fé konmsi zot téi konpran é tout fason konm zot min té lour zot téi tap for é pèrsone téi protèst pa : lo kondané ou bann kondané té in bann pov kréol La Rényon tout fason zot prosé lété fé d'avans... Pou fèr bien, désèrtin zistisyab té i san azot oblizé mète zot kréol par kote, épi larg zot fransé avèk difikilté.

Pou kosa mi anparl de sa ? Pars firamézir demoun i komans koz kréol dann tribinal é lèss tonb zot fransé makote, dizon zot fransé boulon konm moin la déza antann dir. Kosa nou la antann somenn isi ? Nou la antann dé zavoka parizien, la vni isi pou in prosé la okip laktyalité apré di dann mikro zot i sava domann kassasion. Pou kosa ? Pars in moun-in l'akizé - téi koz toultan kréol é zot téi konpran pa donk zot i pans zot kliyan a zot lété pa défandi konm k'i fo é lo prinsip légalité toulmoun dovan la zistis té pa réspékté.

Nou va oir kosa la kour kassasyon va désidé mé antouléka ala in vré késtyon i komans pozé sèryèzman. A suiv, konm i di !

Justin